

Fonds Oxygène

du parc Jean-Drapeau



Le fonds de compensation des gaz à effet de serre

Présenté par la
Direction des Affaires publiques
et du développement durable



Mars 2009

Fonds Oxygène du parc Jean-Drapeau



Contexte

La Société du parc Jean-Drapeau souhaite devenir un leader en matière de développement durable au Québec. En plus de ces pôles d'activité, près d'une centaine d'événements grands publics s'y tiennent annuellement. Il est impératif que l'ensemble du Parc et ses événements soient éco-responsables; pour ce faire, nous devons assurer la compensation des émissions de gaz à effet de serre que les activités quotidiennes et la tenue d'événements génèrent.

Objectif du Fonds

Le **Fonds Oxygène** vise à bâtir un avenir sain et durable au parc Jean-Drapeau en favorisant une réduction significative des émissions de gaz carbonique, améliorant ainsi la qualité de l'air. Les initiatives financées par ce fonds assureront l'utilisation durable des ressources naturelles afin de bénéficier d'installations permanentes moins polluantes, et ce :

- en utilisant moins d'énergie;
- en utilisant de l'énergie propre ;
- en favorisant la plantation d'arbres avec une grande espérance de vie.

Les promoteurs qui tiennent des événements au parc Jean-Drapeau achèteront des crédits de carbone qui compenseront l'empreinte environnementale résultant de leurs activités, tels l'usage de véhicules par les visiteurs, le transport et le montage des installations, les tours de pistes (courses automobiles), le transport des artistes en avion, le camionnage relatif aux travaux de construction, et autres. Pour le calcul de la compensation, nous utiliserons « La table de calcul des gaz à effet de serre générés » de la *Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi*, le leader québécois dans l'établissement de normes théoriques destinées aux éco-conseillers spécialisés dans la mise en œuvre de projets de développement durable.

De plus, chaque véhicule stationné dans les espaces de la Société contribuera 1 \$ en sus du coût de stationnement de 12 \$ déjà prévu au parc Jean-Drapeau. Comme c'est l'aller-retour vers et hors du site qui produit du CO₂, même si la voiture n'est stationnée que pour une heure, le coût de la compensation sera également de 1 \$. La compensation fera l'objet d'une signalisation particulière sur les bornes et les guérites de stationnement.

La Société du parc Jean-Drapeau et son personnel, nos partenaires insulaires et leur personnel, seront également appelés à contribuer au **Fonds Oxygène**, et ce, dans le cadre d'ententes globales.



Finalement, les contributions au **Fonds Oxygène** pourront provenir de mécènes qui ont à cœur la réduction des émissions de gaz à effet de serre au parc Jean-Drapeau. Par contre, la Société du parc Jean-Drapeau ne peut émettre de reçus de charité en contrepartie des dons reçus.

L'argent amassé

Les fonds ainsi recueillis serviront à mettre en place des initiatives concrètes pour réduire l'empreinte carbone laissée au parc Jean-Drapeau, par exemple :

- aménager des installations et des infrastructures qui économiseront l'énergie et réduiront les émissions de gaz à effet de serre;
- réduire les coûts d'énergie et les retombées environnementales en explorant des technologies de construction éco-efficaces;
- investir dans les technologies et les infrastructures les plus susceptibles de permettre une réduction rapide des émissions de carbone en favorisant l'utilisation de l'hydro-électricité et les énergies alternatives, plutôt que des énergies fossiles.

Parmi les investissements possibles par le biais du fonds, mentionnons quelques exemples :

- travaux d'isolation et installation de fenêtres constituées de verre à haut rendement énergétique;
- équipements d'éclairages, thermostats électroniques ou appareils domotiques qui permettent de réduire la consommation énergétique;
- la différence de coûts entre un véhicule hybride et un véhicule traditionnel;
- toute installation électrique réduisant l'utilisation de génératrices à essence, de véhicules à essence ou de camions réfrigérés à essence;
- l'achat d'équipements générant des énergies renouvelables, comme des panneaux solaires ou des installations de géothermie ou d'hydrothermie ;
- toute initiative réduisant directement ou indirectement l'émission de CO₂, telles la plantation d'arbres et l'amélioration des installations liées aux transports actifs.

Incidences budgétaires

Le calcul de la compensation de 1 \$ par véhicule est basé sur un événement éco-responsable régulier, soit un mariage tenu à Montréal. Les convives parcourent en moyenne 110 km dans des véhicules dont la consommation moyenne est de 12 litres au 100 km. À un prix de 30 \$ la tonne de CO₂ sur le marché de la compensation à petite échelle pour les individus et les événements, et en utilisant la grille de compensation de la *Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi*, nous estimons que cette voiture générera 32,29 kg de CO₂, soit 0,032 tonne, qui requiert une compensation de 0,97 \$.



Pour ce qui est du calcul de la compensation CO₂ des promoteurs, nous nous baserons sur le contrat de la course Nascar qui prévoit une contribution au Fonds équivalant à 3 % du montant total du contrat. Cette formule pourrait être adoptée pour l'ensemble des promoteurs puisqu'elle correspond à une compensation plus juste de l'ensemble des émissions de CO₂ générées par la tenue d'un événement.

Toutefois, comme l'objectif est de réduire les émissions de CO₂, un promoteur dont la publicité a misé sur les transports en commun, et qui a obtenu de bons résultats en cette matière en démontrant une réduction de 30 % de l'achalandage de véhicules, la compensation à verser sera alors de 2 %.

La compensation des émissions de gaz à effet de serre sera intégrée dès 2009 aux contrats à signer par les promoteurs. Les variables servant à l'estimation des coûts pourront être révisées par la direction des Affaires publiques et du développement durable annuellement.

Communications

Le **Fonds Oxygène** sera lancé lors de la conférence de presse de la programmation 2009 du Parc, prévue en mai prochain.

Échéancier

Une mise en place graduelle du **Fonds Oxygène** se fera dès le printemps 2009. Les compensations de GES seront inscrites aux contrats de location qui ne sont pas signés.

Pour ce qui est de l'ajout aux frais de stationnement, il entrera en vigueur dès l'annonce officielle de notre politique de développement durable.

